

LA PRÉSENTE PROCURATION

est octroyée le (jour/mois) : _____ 20 _____

Je/Nous (nom et prénom du client) : _____ (le « **Client** »)

désigne/désignons par les présentes (nom et prénom du mandataire) : _____ (le « **Mandataire** »)

Numéro de compte du Mandataire : _____

eu égard au Compte IG Markets Numéro (insérer le numéro de compte pour le(s) compte(s) sur lequel/lesquels le Client souhaite octroyer la procuration) : _____ (le « **Compte** »)

LE CLIENT DONNE LIMITATIVEMENT POUVOIR AU MANDATAIRE AFIN DE

1. négocier, conclure des conventions avec la Société et passer, ou annuler des ordres de tous types, en relation ou non avec des conventions de compte, pour le compte du Client ;
2. fixer, établir et annuler les préférences du Client en matière de passation d'ordres relatifs au Compte par exemple et sans que la liste ne soit limitative, permettre des ordres de vente stop et définir des instructions de renouvellement ;
3. conclure des conventions avec la Société pour le compte du Client en relation avec le Compte par exemple et sans que la liste ne soit limitative, conclure une convention en ligne sur internet, réaliser des négociations sur graphiques, conclure des contrats d'échange de distribution de données avec les marchés ;
4. informer la Société pour le compte du Client, de tout litige qui pourrait survenir entre le Client et la Société en rapport avec le Compte ;
5. transférer les liquidités entre le Compte et d'autres comptes ouverts dans les livres de la Société au nom du Client. Le Mandataire n'est pas autorisé à demander à la Société de transférer des liquidités en dehors des comptes ouverts chez la Société ou d'accepter des liquidités provenant de comptes extérieurs à la Société ;
6. accepter tous les amendements effectués pour le compte du Client, aux conditions générales de la Société incluant le Contrat Client (le « **Contrat Client** »).

L'AUTORISATION ACCORDÉE PAR LE CLIENT AU MANDATAIRE AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT EST SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES

1. Le Mandataire reconnaît que la Procuration est circonscrite comme indiqué au paragraphe précédent, et s'engage à ne pas agir en dehors du champ défini par la Procuration. Le Mandataire indemnise la Société en cas de pertes ou dommages subis par la Société : (i) lorsque la Société agit sur instructions du Mandataire en dehors du champ défini par la Procuration ou (ii) lorsque le Mandataire rompt les termes de la Procuration.
2. Que le Mandataire puisse ou non avoir toute latitude dans l'exécution de transactions pour le compte du Client en vertu de la présente Procuration est une tout autre question devant être décidée entre le Mandataire et le Client. La Société ne sera pas tenue d'interroger le Client ou le Mandataire à cet égard, et le Mandataire convient d'agir dans la mesure des attributions qui ont été conférées par le Client au Mandataire.
3. Le Mandataire reconnaît que le Compte et toutes les conventions relatives au Compte sont soumis au Contrat Client et le Mandataire accepte de se conformer, pour le compte du Client, au Contrat Client dans ses rapports avec la Société.
4. Dans le cas où lors de la fourniture de ces instructions à la Société, le Mandataire a commis une faute ou une inexécution de ses obligations contractuelles, il s'engage à répondre de ses actes et sa responsabilité pourra être par conséquent engagée.
5. La Société accepte la Procuration sous condition que le Mandataire ouvre un compte dans les livres de la Société à son nom et qu'il le conserve pour la durée de la Procuration. Le Mandataire n'est pas dans l'obligation de verser des liquidités sur ce compte personnel ni de devoir passer des ordres.
6. Le Client autorise la Société à accepter toutes les instructions données à la Société par le Mandataire, oralement ou par écrit, en relation avec le Compte. La Société n'est pas dans l'obligation d'effectuer une demande préalable au Client ou à n'importe quelle autre personne avant d'exécuter ces instructions.
7. Le Client ratifie et accepte l'entière responsabilité pour toutes les instructions qui ont été données à la Société par le Mandataire dans le cadre de la Procuration, (et pour toutes les conventions qui peuvent en résulter) et s'engage à indemniser la Société de toutes pertes ou dommages subis par la Société ou dépenses encourues par celle-ci résultant de l'exécution de ces instructions. Le Client est débiteur de cette indemnité :
 - quelles que soient les circonstances ayant donné lieu à ces pertes, dommages ou dépenses ;
 - quels que soient les actes ou omissions de la Société relativement à tout autre compte ouvert dans les livres de la Société et appartenant à toute autre personne physique ou morale (incluant le Mandataire).

- Le Client accepte que l'indemnité soit étendue aux pertes, dommages ou dépenses, subies par la Société, en cas d'erreur ou d'instructions incorrectes données par le Mandataire entraînant la conclusion de transactions qui, dans le but de protéger les intérêts de la Société ou d'autres clients ou pour des raisons d'intégrité du marché, doivent être annulées.
8. La Société reconnaît que le Mandataire n'est pas un de ses salariés ni un agent ou un Mandataire de la Société et que le Mandataire n'a pas le pouvoir d'agir au nom de la Société ou d'engager celle-ci par quelque façon que ce soit.
 9. A moins que le Client informe la Société du contraire, la Société transmet directement au Mandataire les informations concernant le Compte. Le Client consent à cette transmission et le Mandataire accepte de rendre compte au Client de ces échanges sans délai. Les communications soumises par la Société au Mandataire sont réputées être reçues par le Client à la date/heure de leur réception par le Mandataire.
 10. Le Client s'engage à indemniser le Mandataire des frais ou pertes que celui-ci a engagés ou subies pour l'exécution de la Procuration, sauf en cas de faute du Mandataire.
 11. Le Client autorise la Société à divulguer au Mandataire toutes les informations que la Société détient concernant le Compte, incluant les informations personnelles concernant le Client.
 12. Le Client reconnaît et accepte qu'en fournissant un accès électronique permettant de passer des ordres ou donner des instructions par internet au Mandataire, la Société a le droit mais non l'obligation d'instaurer un accès limité et contrôlé du Mandataire audit système. Le Client accepte que si la Société choisit de ne pas limiter cet accès ou que ces limitations et contrôles ne fonctionnent pas pour une raison quelconque, la Société devra exercer un contrôle sur les instructions données par le Mandataire. Dans ce cas, le Client accepte entière responsabilité des conséquences des actes du Mandataire.
 13. Si le Client souhaite révoquer ou amender cette autorisation d'accès, il doit faire une demande par écrit. Une telle demande ne sera effective qu'après deux jours ouvrés à compter de sa réception par la Société (à moins que la Société informe le Client qu'un délai plus court s'applique). Le Client reconnaît qu'il reste responsable de toutes les instructions données par la Société avant que la révocation ne soit effective et qu'il sera responsable de toutes les pertes qui pourraient résulter de toutes transactions déjà conclues avant cette date.
 14. La Société, agissant à sa discrétion absolue, peut décider de ne plus accepter d'instructions de la part du Mandataire en relation avec le Compte. Si la Société décide d'agir ainsi, elle doit signifier un préavis raisonnable au Client. La Société n'est pas tenue de préciser les raisons pour lesquelles elle n'accepte plus d'instructions de la part d'un Mandataire, mais pour éviter toute confusion lesdites raisons peuvent se rapporter aux transactions personnelles du Mandataire avec la Société, par exemple mais sans limitation, si le Mandataire doit de l'argent à la Société sur son propre compte.
 15. La présente Procuration est régie par et interprétée conformément à la législation d'Angleterre et du Pays de Galles et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence des tribunaux anglais en relation avec tout différend découlant de la présente Procuration.
 16. La présente Procuration peut être validée en deux duplicata, qui ensemble auront le même effet que si le Client et le Mandataire avaient signé un seul et même document. Le Client et/ou le Mandataire peut (peuvent) transmettre un exemplaire validé de la présente Procuration à la Société par télécopie ou en envoyant par e-mail un exemplaire scanné de la Procuration validée à la Société, et ladite transmission aura la même vigueur et le même effet que la transmission d'un original signé de la présente Procuration.

LA PRESENTE PROCURATION EST DELIVREE ET PREND EFFET A LA DATE DE LA DERNIERE SIGNATURE CI-DESSOUS.

SIGNATURE DU CLIENT

JE SOUSSIGNE, LE CLIENT, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS ET VALIDE ET DELIVRE LA PRESENTE PROCURATION.

- Si vous êtes un particulier, vous devez remplir la **Section A**. Vous aurez également besoin d'un Témoin. Votre témoin doit être indépendant – ce ne peut pas être votre Mandataire (ou un employé de votre Mandataire), ni un membre de votre famille ou votre conjoint.
- Si vous êtes une entreprise, vous devez remplir la **Section B**. La Section B doit être signée par 2 administrateurs ou un administrateur et le secrétaire général.

SECTION A : POUR LES PARTICULIERS

Nom et prénom du Client : _____

 Signature : _____ Date : _____

EN PRÉSENCE DE :

Nom et prénom du Témoin : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

 Signature : _____ Date : _____

SECTION B : POUR LES ENTREPRISES

Nom du Client : _____

SIGNATAIRE 1

Nom et prénom : _____

Fonction/Poste (Doit être un administrateur) : _____

 Signature : _____ Date : _____

SIGNATAIRE 2

Nom et prénom : _____

Fonction/Poste
(Doit être un administrateur ou le secrétaire général) : _____

 Signature : _____ Date : _____

Une fois tous ces détails renseignés, veuillez :

-  Imprimer ce document ;
-  Le signer (en présence d'un témoin indépendant si vous êtes un particulier) ;
-  Le faire signer par votre mandataire ;
-  Nous le faire parvenir



SIGNATURE DU MANDATAIRE

JE SOUSSIGNE, LE MANDATAIRE, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS ET VALIDE ET DELIVRE LA PRESENTE PROCURATION.

- Si vous êtes un particulier, vous devez remplir la **Section A**. Vous aurez également besoin d'un Témoin. Votre témoin doit être indépendant – ce ne peut pas être votre Client, ni un membre de votre famille.
- Si vous êtes une entreprise, vous devez remplir la **Section B**. La Section B doit être signée par 2 administrateurs ou un administrateur et le secrétaire général.

SECTION A : POUR LES PARTICULIERS

Nom et prénom du Mandataire : _____

 Signature : _____ Date : _____

EN PRÉSENCE DE :

Nom et prénom du Témoin : _____

Profession : _____

Adresse : _____

_____ Code Postal : _____

 Signature : _____ Date : _____

SECTION B : POUR LES ENTREPRISES

Nom du Mandataire : _____

SIGNATAIRE 1

Nom et prénom : _____

Fonction/Poste (Doit être un administrateur) : _____

 Signature : _____ Date : _____

SIGNATAIRE 2

Nom et prénom : _____

Fonction/Poste
(Doit être un administrateur ou le secrétaire général) :

 Signature : _____ Date : _____